

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Rapport

Entretien avec Bruno Lasserre

Le Conseil d'État au temps du coronavirus

Propos recueillis par Olivia Dufour

DOCTRINE

Page 9

■ Environnement

Arnaud Casado

Covid-19 : 4 propositions concrètes pour réussir son déconfinement et sa transition écologique grâce au droit social à vocation environnementale (DSAVE)

CULTURE

Page 15

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Des masculins singuliers : les secrets des intérieurs parisiens

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les mémoires d'un bibliophile

ACTUALITÉ

Rapport



Le Conseil d'État au temps du coronavirus ^{154a4}

Entretien avec Bruno LASSERRE, vice-président du Conseil d'État

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

Le Conseil d'État a publié son rapport annuel 2020 le 16 avril dernier. Un rapport qui innove notamment avec une note du président de la section du contentieux destinée à souligner les lignes de force de la jurisprudence de 2019, face au nivellement organisé par les algorithmes. Le vice-président du Conseil d'État, Bruno Lasserre, éclaire les enjeux auxquels la juridiction administrative est confrontée dans la crise actuelle.

L'activité du Conseil d'État et de l'ensemble de la juridiction administrative n'a pas faibli en 2019, loin de là. L'augmentation du contentieux est de l'ordre de 6 % devant les cours administratives d'appel tandis qu'elle atteint 8 % devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État. C'est ainsi que les tribunaux administratifs ont enregistré 231 280 requêtes en 2019 contre 213 029 en 2018 (192 007 en 2015). Le délai de traitement s'établit à 9 mois et 10 jours. Les cours administratives d'appel totalisent 35 684 requêtes contre 33 773 l'année précédente (30 597 en 2015). Les délais sont de 10 mois et 25 jours. Enfin, le Conseil d'État a reçu 10 216 nouveaux dossiers, contre 9 563 un an avant (8 727 en 2015) qu'il traite en moyenne en 6 mois et 5 jours.

Développer la médiation préalable obligatoire

L'essentiel de l'augmentation devant les tribunaux administratifs est constitué par le contentieux de l'entrée et du sé-

jour des étrangers (41 % des entrées, en augmentation de 18 %), il y a aussi le social (aide sociale, RSA...), la police, l'urbanisme, les marchés et les contrats. Devant les cours administratives d'appel, ce sont les contentieux des étrangers et de la fonction publique qui progressent le plus. Quant au Conseil d'État, l'augmentation en premier ressort est liée aux élections européennes, tandis qu'en cassation on retrouve le fiscal, l'urbanisme et la fonction publique. « Nous devons réfléchir à traiter cette hausse du contentieux dans la durée car elle ne trouvera pas une augmentation des moyens à due proportion, prévient Bruno Lasserre, vice-président du Conseil d'État.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34